Lors des conflits armés, le corps des femmes fait partie du champ de bataille pour les protagonistes qui utilisent la terreur comme tactique de guerre : femmes et filles violées, enlevées, humiliées, forcées de subir des abus sexuels, la traite des femmes et l'esclavage. C'est face à ce constat de l'Organisation des Nations unies que l'institution a adopté les deux résolutions 1325 et 1820 pour y remédier. Suite à la recommandation formulée par la Communauté des Etats de l'Afrique de Ouest en septembre 2010 lors du forum régional sur les femmes, la paix et la sécurité à Dakar, sous l'égide du Ministère de la promotion de la femme, s'est tenu à Ouagadougou, un atelier de validation d'un plan d'action national pour la mise en oeuvre de ces résolutions. Le projet de plan d'action prévoit 4 axes stratégiques. Le premier axe stratégique vise à améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences et contribuer à la répression des violences faites aux femmes. Aussi prévoit-il entre autres, de mettre en place des cellules d'alerte, de conseil et d'accompagnement des femmes et filles victimes de violences.

L'axe 2, quant à lui, vise l'intégration du genre dans la gouvernance de la sécurité, à travers l'organisation d'ateliers de formation au profit des agents de sécurité sur le cadre juridique national, régional et international sur les violences faites aux femmes, ainsi qu'une meilleure intégration des femmes enrôlées dans les services de défense et de sécurité. Le troisième axe stratégique vise une appropriation des valeurs d'égalité des sexes par les citoyens. Pour cela, les instruments juridiques en matière de genre seront traduites dans les langues nationales et diffusées à grande échelle. Des actions de sensibilisation seront aussi menées dans ce cadre. Le dernier axe stratégique prévoit l'amélioration des connaissances et des savoirs sur les violence faites aux femmes. Dans cette optique, la production des savoirs scientifiques sur les questions de genre et violence devra être accrue.

Le plan d'action national a été réalisé sous la supervision du Ministère de la promotion de la femme, celui des droits humains et de la promotion civique et avec l'appui technique du bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-commissariat des Nation-unies aux droits de l'homme. Pour la conseillère technique du Ministère de la promotion de la femme, Christine Lompo, représentant la ministre, ces résolutions sont d'actualité au Burkina Faso. « En effet, des femmes ont été victimes de viols pendant la crise sociopolitique et militaire qui a secoué le pays en 2011 », a-t-elle expliqué. La conseillère en genre du bureau régional Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Michèle Guey, a affirmé que l'adoption de la résolution marque le prise de conscience de la communauté internationale de la nécessité de protéger les femmes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre en période de conflit, ainsi que l'importance d'assurer leur meilleure participation à la prévention et aux opérations de maintien de la paix.

Par Nadège Ye, Source: http://fr.allafrica.com/stories/201301021362.html